

Sécurité

Feux de végétaux- Vigilance et bon sens citoyen

82 départs de feux de végétaux sont à recenser sur le département depuis le 1er mars notamment sur les secteurs de Morzine, du Semnoz et du Chablais

Pierre Lambert, préfet de la Haute-Savoie appelle à la vigilance et au bon sens citoyen de tous afin de limiter les risques accrus de propagation des feux sur des surfaces rendues très sèches actuellement.

Rappel des interdictions (feux en forêts, écobuage et brûlage des déchets végétaux) :

Il est interdit, sur l'ensemble du département, à toute personne :

- d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements
- de pratiquer l'écobuage (brûlage des végétaux sur pied, des bois morts, des herbes sèches)
- de brûler des déchets verts

En effet, le risque d'incendie est accru du fait du manque de précipitations au cours des dernières semaines

Consignes de prudence générales pour tous


Pas de cigarettes, barbecues ou feux d'artifices en zone sèche ou boisée.

En voiture, pas de mégots jetés par la fenêtre.



Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

 @Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00